

La DREAL accompagne les territoires et les élus : découvrez notre boîte à outils

Plan Régional Santé et Environnement (PRSE)

Contexte

Impulsé par le Préfet de région, l'Agence régionale de santé et le Conseil régional, l'élaboration de ce plan a mobilisé plus de 70 structures de la région : services de l'État, associations, collectivités, organisations professionnelles, membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie...

Les **5 axes stratégiques** du PRSE3 sont :

- Alimentation, eau destinée à la consommation humaine ;
- Bâtiments, habitat et santé ;
- Cadre de vie, urbanisme et santé ;
- Environnement de travail ;
- Culture commune santé environnement, mise en réseau des acteurs .

12 objectifs principaux ont été identifiés pour le programme d'actions du PRSE3, dont 4 objectifs phares à fort enjeu régional :

- Mobiliser tous les acteurs, en particulier les citoyens, les collectivités et les professionnels de santé, sur les enjeux de santé associés à l'environnement ;
- Protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine ;
- Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, en particulier vis-à-vis du radon ;
- Un objectif transversal : limiter la présence de pesticides dans l'eau et l'air et leur impact sur la santé.

Votre rôle en tant qu'élu

Avec l'appui des associations locales ou en direct, vous pouvez initier et impulser sur votre territoire des actions d'information, de sensibilisation et de prévention dans le domaine santé-environnement.

Ces actions peuvent bénéficier d'un accompagnement financier à travers l'appel à projets annuel (dont les informations sont à retrouver sur le site internet du PRSE) ou être

labellisées, cela permettant de leur donner une plus grande visibilité (via notamment une publication sur le site internet du PRSE).

Le rôle de la DREAL

La DREAL co-anime le plan régional Santé-Environnement avec l'Agence Régionale de Santé et la Région

Elle peut financer des actions d'associations ou de collectivités dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Elle assure la communication et la valorisation d'actions des services de l'État ou des actions menées sur le territoire régional (agenda partagé, newsletter...)

Une question ?

- Par mail : prse.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr
- par téléphone : 02 72 74 76 30

Outils et documents disponibles

- [Le site internet du PRSE3](#)

